

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

Le **Lycée Jules Fil**, boulevard Joliot Curie à Carcassonne, représenté par son Proviseur Monsieur Jean-Paul SIRIEYS,

ET

Carcassonne agglo représentée par Monsieur Régis BANQUET, Président en exercice, domiciliée en son siège 1, rue Pierre Germain 11 890 Carcassonne cedex 09

Considérant la volonté de Carcassonne agglo de :

- Promouvoir auprès des publics scolaires sa classe préparatoire publique, établissement d'enseignement supérieur des arts plastiques qui représente pour les jeunes du territoire une formidable opportunité de formation et un tremplin vers les établissements et écoles supérieures de la région Occitanie mais aussi de toutes les écoles du territoire national ;
- Mettre en réseau des partenariats de proximité en vue d'une mutualisation des ressources éducatives et culturelles locales,
- Favoriser les échanges entre des établissements d'enseignement complémentaires ayant l'ambition de proposer aux élèves des filières de réussites dans le cursus supérieur.

Considérant la volonté du lycée Jules Fil en lien avec le projet académique et le projet d'établissement de :

- Réduire les écarts de performance scolaire entre les territoires et les publics
- Consolider et développer les liaisons inter-cycles pour accompagner et diversifier le parcours de l'élève
- Former des individus cultivés en développant un parcours culturel et artistique pour tous
- Aider à l'orientation scolaire et professionnelle
- Développer les pratiques artistiques et culturelles par l'organisation de rencontres et de sorties avec les professionnels du secteur culturel et artistique
- Faire découvrir aux lycéens la classe préparatoire publique de l'école des Beaux-arts de Carcassonne agglo et ainsi aider à l'orientation scolaire et professionnelle

IL A ETE CONVENU ET EXPOSE CE QUI SUI

Article 1 – Objet de la convention

Il est établi entre les signataires une convention ayant pour objet de définir les conditions d'un partenariat entre l'école des Beaux-arts de Carcassonne agglo et le Lycée Jules Fil.

Ce partenariat vise à :

- Sensibiliser les lycéens à la structure école des Beaux-arts et particulièrement aux modalités d'admission et contenus proposés par la classe préparatoire publique de Carcassonne agglo
- Développer les pratiques artistiques et culturelles des lycéens ayant choisi l'option arts plastiques facultative du Lycée Jules Fil par l'organisation de rencontres avec les étudiants de la classe préparatoire de Carcassonne agglo
- Organiser des sorties avec les professionnels du secteur artistique afin d'apporter une aide aux élèves dans le choix de leur orientation en leur faisant découvrir une filière offrant des possibilités d'orientation professionnelle
- Mobiliser des moyens plastiques diversifiés au service d'une expression et d'une création artistique commune (étudiants/lycéens)

Article 2 – Fonctionnement

1^{er} trimestre :

- Une demi-journée de découverte de l'école des Beaux-arts et de la classe préparatoire avec rencontre avec les étudiants et présentation du projet (à la Fabrique des arts)
- Déplacement commun en Bus Région (gratuit) pour les lycéens (1eres/terminales) et les étudiants de la classe préparatoire aux écoles d'Arts des Beaux-Arts de Carcassonne Agglo en lien avec le projet pédagogique des deux établissements, vers des structures culturelles : MRAC et CRAC.

2^o trimestre :

Réalisation en binôme étudiants/lycéens d'un projet pratique à l'école des Beaux-Arts : 1 journée avec un maximum de 15 lycéens par journée, encadrés par les enseignants de l'école des Beaux-arts de Carcassonne Agglo

3^o trimestre :

Valorisation des pratiques par une exposition des travaux réalisés, dans le cadre de la semaine de la Culture au lycée Jules Fil.

Les interventions ont lieu pendant le temps scolaire.

Une annexe à la convention précisant les noms des enseignants, leur rôle et le planning de mise en œuvre est transmise en début d'année scolaire.

Article 3 – Conditions matérielles

Les salles nécessaires aux interventions citées ci-dessus sont mises à disposition par Carcassonne agglo à La Fabrique des Arts.

Le matériel nécessaire aux lycéens pour le projet de pratique pédagogique devra être fourni par le Lycée Jules Fil.

Article 4 – Évaluation

Une évaluation spécifique sera élaborée pour chaque élève par les enseignants de l'école des Beaux-arts en collaboration avec l'enseignant référent du Lycée Jules Fil, lors du rendu des projets en fin de réalisation.

Une réunion de concertation composée de l'ensemble des acteurs du projet sera organisée à La Fabrique des arts en fin d'année scolaire afin :

- d'évaluer le travail des élèves,
- d'évaluer le dispositif et d'envisager les actions correctives nécessaires.

Article 5 – Discipline

L'élève et sa famille s'engagent à respecter le règlement intérieur de la Fabrique des arts.

Article 6 - Prise en charge des élèves

Pendant les activités se déroulant à La Fabrique des arts, les élèves demeurent sous la responsabilité du Lycée Jules Fil.

Article 7 – Partenariat

L'école des Beaux-arts et le Lycée Jules Fil s'informent mutuellement de toute information utile concernant le dispositif.

Article 8 – Entrée en vigueur de la convention :

La présente convention est régie et interprétée par les lois françaises en vigueur au moment de la signature.

La présente convention entre en vigueur à compter de la date de sa signature et jusqu'au terme de l'année scolaire 2018/2019. Elle est renouvelable chaque année scolaire, sous réserve de l'accord des deux parties. Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre partie pour des raisons dûment motivées, sous forme de lettre recommandée à toutes les parties, quatre mois avant la rentrée scolaire suivante.

Tout litige découlant de l'interprétation et de l'application de cette convention relève de la loi française et de la compétence du tribunal administratif de Montpellier après épuisement des recours amiables

Fait en 2 exemplaires originaux

Fait en 2 exemplaires originaux

Carcassonne le

Le Proviseur du lycée Jules Fil

Jean-Paul SIRIEYS

Carcassonne le

Le Président de Carcassonne Agglo

Régis BANQUET